

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté  
française du 17 juillet 2015 portant nomination de  
membres du Conseil de gestion du Fonds de garantie des  
bâtiments scolaires**

**A.Gt 14-01-2021**

**M.B. 25-01-2021**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret de la Communauté française du 5 février 1990 relatif aux bâtiments scolaires de l'enseignement non universitaire organisé ou subventionné par la Communauté française, tel que modifié;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2015 portant nomination de membres du Conseil de gestion du fonds de garantie des Bâtiments scolaires;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 septembre 2019 fixant la répartition des compétences entre les Ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement;

Sur proposition du Ministre qui a les bâtiments scolaires dans ses attributions;

Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - A l'article 1<sup>er</sup> de de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet-2015 portant nomination de membres du Conseil de gestion du Fonds de garantie des bâtiments scolaires, tel que modifié par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 15 mai 2019, les modifications suivantes sont apportées :

1° les mots «Philippe ROBERT» sont remplacés par les mots «Frédéric DOMS»;

2° les mots «Benoît DEBATTY» sont remplacés par les mots «Jean-Christophe PANNAYE»;

3° les mots «Pierre DELAUNOY» sont remplacés par les mots «Nastasja EGGERICKX»;

4° les mots «Dominique CARDINAEEL» sont remplacés par les mots «Annick LE BOULENGE»;

5° les mots «Valérie BRUNIN» sont remplacés par les mots «Laurent DE SELYS»;

6° les mots «Bastien SCORNEAU» sont remplacés par les mots «Valérie DEJARDIN».

**Article 2.** - A l'article 1bis du même arrêté, les modifications suivantes sont apportées :

1° les mots «M. Noël MONTTOISY sur présentation du ou des Ministre(s) ayant l'enseignement dans ses (leurs) compétences;» sont remplacés par les mots «M. Philippe KENNES sur présentation du ou des Ministre(s) ayant les bâtiments scolaires dans ses (leurs) compétences;»;

2° les mots «Frédéric VLIÉS» sont remplacés par les mots «Julien MEDROS»

---

**Article 3.** - Le présent arrêté produit ses effets le 1<sup>er</sup> juillet 2020.

Bruxelles, le 14 janvier 2021.

Le Ministre-Président,

P.-Y. JEHOLET

Le Ministre du Budget, de la Fonction publique,

de l'Egalité des chances et de la tutelle sur Wallonie Bruxelles  
Enseignement,

Fr. DAERDEN